

Etaients Présents :

Tous les conseillers municipaux sauf Dominique FIATTE, Jean-Luc PAUTHIER, Marinette MASSON et Cécile DORBON.

---

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

---

## INFORMATIONS DU MAIRE

Forum des Associations :	Samedi 8 Septembre de 9 h à 11 h 30
Prochain Conseil Municipal :	Jeudi 20 Septembre
Période d'absence du Maire :	24 au 29 Septembre 2012

Fermeture Déchetterie suite à incendie du 27 août  
Date Réouverture : 17 septembre – Le Sybert va diffuser l'info.

### **Maison de la Chaille : Chaudière H. S.**

La Commune reste dans l'attente de l'expertise du Cabinet d'assurance.  
Devis pour mise en électrique : 5431 € ht

**Champ Picot :** La Commune reste toujours dans l'attente du permis d'aménager. Un ultimatum a été lancé au cabinet de géomètre : sans suite dans 15 jours, la commune fera appel à une autre société. L'acte d'acquisition des emprises de la rue est en cours de rédaction chez le Notaire.

**Rue de l'Eglise :** Attente des documents d'arpentage.

### **Suivi Affaire HDL**

La CAMBTP, assureur d'HDL, attend les résultats de la consultation CETEL lancée le 31/07/12. Ce Cabinet n'a pas donné signe de vie depuis. A été relancé par mail ce jeudi 6.

### **Entrepôt Communal**

L'arrêté pour la construction de l'hangar « Au Creux de Terre » a été délivré le 3 septembre. La commune reste toujours dans l'attente de la signature de l'acte de vente du terrain d'assise. La procédure a pris du retard suite à des complications administratives.

## **1. RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS ET DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Le Maire rappelle que le Syndicat Mixte pour le Pays du Doubs Central a accompagné 19 communes dans la réalisation d'un diagnostic sur les installations d'éclairage public. La commune a répondu favorablement à cette proposition. Ce diagnostic a permis de faire un inventaire technique, géographique et financier de l'ensemble des installations d'éclairage public de la commune.

A l'issue de ce diagnostic, il est proposé aux communes de déposer un dossier de demande d'aide pour la rénovation des installations en éclairage. En effet, l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de

l'Energie) a lancé un appel à candidature : Maîtrise de la Demande d'Electricité : Rénovation de l'éclairage public des communes de moins de 2 000 habitants ». L'aide qui peut être accordée s'élève à 360 € TTC par point lumineux rénovés avec un maximum de 50 points par commune. Les actions éligibles à l'aide financière doivent avoir un objectif minimum de réduction des consommations de 50 % sur la partie rénovée. Les opérations prioritaires doivent viser les luminaires de type « boule » pourvus de lampes à vapeur de mercure.

Assister par le Conseiller en énergie partagé du Pays, les communes peuvent constituer et déposer un dossier de demande subvention auprès de l'ADEME.

**Descriptif du Projet :**

Pour la commune de **ROULANS**, les travaux permettent la rénovation de 56 points lumineux vétustes.

Les travaux concernent :

- le remplacement de 23 ensemble (luminaires + mats),
- le remplacement de 8 luminaires sur crosses,
- le remplacement de 25 luminaires en consoles.

L'objectif est de supprimer toutes les lampes de types « boules » et toutes les lampes équipées de source à vapeur de mercure. Cette proposition permettra de réaliser 62 % d'économie d'énergie sur le matériel remplacé.

**Budget prévisionnel :**

Le coût total prévisionnel de ce projet est de **55 775 € TTC**.

Le coût prévisionnel total, subvention ADEME et FCTVA compris, est pour la commune de **31 926,67 € TTC**.

Le tableau ci-dessous détail le budget prévisionnel pour les travaux.

<b>Rénovation de 56 points lumineux</b>	
Coût prévisionnel total	<b>55 775 € TTC</b>
Subvention ADEME	50 x 360 € = <b>18 000 €</b>
Investissement - Subvention	55 775 - 18 000 = <b>37 775 €</b>
FCTVA	37 775 x 15,482 % = <b>5 848,33 €</b>
Investissement - Subvention - FCTVA	37 775 - 5 848,33 = <b>31 926,67 €</b>
Temps de retour sur investissement	<b>17</b>

**Planning prévisionnel**

Septembre / Octobre / Novembre 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>- constitution du groupement de commande pour les travaux,</li> <li>- constitution des pièces du marché,</li> <li>- consultation et choix de l'entreprise en charge des travaux.</li> </ul>
Décembre 2012 / Janvier / Février 2013	Travaux de rénovation.
Mars / Avril 2013	Réception des travaux.

Vu l'exposé qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de ROULANS, à l'unanimité :

- **Approuve** le programme de travaux défini, conformément au descriptif de la présente délibération,
- **Accepte** la constitution et le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME,
- **Charge** Monsieur le Maire de donner toute suite favorable à ce dossier,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires s'y rapportant, et le cas échéant, la convention de groupement de commande pour la réalisation des travaux.

▪ Modifie le budget primitif 2012 afin d'y porter ce programme comme suit :

- DI - 2313	Rénovation 56 points lumineux	.....	55 800 € ttc
- DI - 2323	13 Armoires à remettre en état et à équiper d'horloges astronomiques (pas de subventions)	.....	7 800 € ttc
- RI - 138	Aide financière ADEME : 360 € x 50 points	.....	18 000 € ttc

**Financement par Emprunt :**

- RI - 1641	Prêt pour Points Lumineux	.....	37 800 € ttc (31900 + 5900)
+ RI - 1641	Prêt pour Remplacement Armoires	.....	7 800 €

Soit 63 600 € supplémentaires en dépenses et recettes d'investissement

## **2. SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE (SRCAE) ET SCHEMA REGIONAL EOLIEN (SRE)**

Après avoir pris connaissance du projet de SRCAE et en particulier du schéma régional éolien (SRE) ouvert à la consultation par la Préfecture de Franche-Comté et le Conseil Régional de Franche-Comté, conformément aux dispositions du décret n° 2011/678 du 16 juin 2011,

Considérant le projet de zone de développement éolien (ZDE) déposé le 5 mars 2012 par les communautés de communes Vaîte-Aigremont et la Bussière sur une partie des territoires des communes de Villers-Grelot, Rougemontot, Cendrey et La Tour de Scay.

Considérant que le projet de SRE confirme la faisabilité d'un développement éolien sur notre territoire, les 4 communes concernées par le projet de ZDE ne présentant pas de contrainte à l'exception de la présence de l'arrêté de protection du biotope des mines de Rougemontot qui se trouve hors du périmètre de ZDE proposé.

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 1 contre et 1 abstention se prononce favorablement sur le projet de SRCAE et SRE et rappelle toute sa volonté de voir se développer un projet éolien sur son territoire.

## **3. QUESTIONS DIVERSES**

### **A/ Vente ancien bungalow Tennis**

Après affichage en mairie durant un mois, une seule offre a été reçue pour l'achat de l'actuel bungalow du tennis : Offre à 610 €. L'assemblée délibérante accepte cette proposition à l'unanimité.

### **B/ Activités du Service Départemental d'Incendie et de Secours et Destruction Nids de guêpes**

#### **Destruction Nids d'Hyménoptères (Guêpes et Frelons)**

Les Pompiers n'interviennent plus désormais pour la destruction des nids d'hyménoptères (guêpes et frelons) sauf lorsqu'il existe un risque avéré pour la population (dans les établissements accueillant du public :

enfants, personnes fragilisées) ou sous certaines conditions moyennant 75 euros.

Sur proposition du Maire, il est convenu que les employés municipaux se chargeront à présent de ces destructions ; la population devant contacter le secrétariat à cet effet. Contacter également la mairie pour les essais d'abeilles.

### **Bilan des Activités du S. D. I. S. en 2011**

Le Maire donne lecture du bilan annuel :

Le SDIS est intervenu à 57 reprises à ROULANS pour les motifs suivants :

- 23 interventions pour secours à personnes,
- 9 interventions pour accidents de la circulation,
- 3 interventions pour incendie,
- 22 interventions pour opérations diverses.

Délai moyen d'intervention : Incendie 12 mn - Secours à personnes 10 mn

Le Service d'incendie contrôle également les établissements recevant du public - 34 à ROULANS et vérifie l'intégrité des 29 points d'eau du village dédiés à la défense incendie.

**Pour extrait certifié conforme,**